

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.065

**Rapport de la
commission locale
d'évaluation des
charges transférées
(CLECT) sur les
transfert de charges**

**- à l'installation, la
maintenance et
l'entretien des abris
voyageurs
nécessaires au
fonctionnement du
service public des
transports en
commun exercé par le
GrandAngoulême**

**- à l'aménagement et
l'entretien des voiries,
portions de voiries,
carrefours et parcs de
stationnement du
secteur de la gare
d'Angoulême et du
Pôle d'échange
multimodal (PEM) de
la gare d'Angoulême**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAZI

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) SUR LES TRANSFERT DE CHARGES :

- **DE L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS EN COMMUN EXERCE PAR LE GRANDANGOULEME**
- **DE L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES VOIRIES, PORTIONS DE VOIRIES, CARREFOURS ET PARCS DE STATIONNEMENT DU SECTEUR DE LA GARE D'ANGOULEME ET DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE D'ANGOULEME**

Aux termes de l'article 1609 nonies C IV modifié du Code général des Impôts « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis aux dispositions fiscales du présent article ... et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges... »

Suite aux trois transferts de compétence approuvés par le GrandAngoulême, par délibérations n° 131,132 et 133 du conseil communautaire du 11 juillet 2013, la CLECT s'est réunie le 21 novembre 2013 afin d'arrêter les nouveaux montants d'attribution de compensation des communes :

- installation, la maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service de transports publics organisés par le GrandAngoulême,
- aménagement et à entretien des voiries, portions de voiries, carrefours et parc de stationnement liés au projet d'aménagement communautaire du secteur de la gare
- « Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême ».

Concernant les abris voyageurs, la commission a émis un avis favorable pour le transfert sans modification de l'attribution de compensation des 16 communes membres en raison d'un transfert de charges égal à zéro.

Par ailleurs, la commission a voté à l'unanimité, dans le cadre des transferts liés à l'aménagement du secteur de la gare, pour un transfert sans modification de l'attribution de compensation des communes d'Angoulême et de Gond Pontouvre.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 4 février 2014,

Je vous propose donc :

DE PRENDRE ACTE du rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées du 21 novembre 2013 et en conséquence de ne pas modifier l'attribution de compensation à verser aux communes de l'agglomération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2014	<u>Affiché le :</u> 27 février 2014